

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 AVRIL 2011
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 avril 2011, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin.

Sont également présents : M^{me} Josée Lamoureux, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

Annonce de monsieur le maire Martin Damphousse en matière de développement économique relativement à l'acquisition de terrains d'Hydro-Québec le long de l'autoroute 30.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des points :

N° 42 « Offre d'achat – Terrains d'Hydro-Québec (parc scientifique) – Autorisation de signature »

N° 43 « Avis de motion – Règlement 534-28 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin du Petit-Bois ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT

Aucune question.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2011-102 Approbation procès-verbal, séance générale du 14 mars 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 mars 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-103 Approbation procès-verbal, séance générale du 28 mars 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 mars 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-104 Approbation des comptes, mars 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des Finances et trésorière pour le mois de mars 2011 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 15712 à 15925 et paiements électroniques)</i>	2 683 591,22 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 1550 à 1553)</i>	372 055,66 \$

Certificat de la trésorière numéro 2180

Adoptée.

RÈGLEMENTS & PIIA

A-2011-19 Avis de motion, Règlement 639-2 modifiant le règlement 639 sur la régie interne du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 639-2 modifiant le règlement 639 sur la régie interne du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

A-2011-20 Avis de motion, Règlement 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309.

2011-105 Adoption, Premier projet de règlement 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-106 Adoption - Second projet de règlement 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement soit et est adopté.

Adoptée.

20 h 23 : Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais déclare son intérêt, son frère étant propriétaire d'un bar dans la zone, bien que l'intérêt ne soit pas pécuniaire, il choisit de se retirer.

2011-107 Adoption – Second projet de règlement 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle soit et est adopté.

Adoptée.

20 h 24 : Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais réintègre son siège.

2011-108 Adoption – Règlement numéro 707-10 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, à certaines conditions, les thermopompes et appareils de climatisation en cour avant des habitations comportant trois logements ou plus

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-10 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, à certaines conditions, les thermopompes et appareils de climatisation en cour avant des habitations comportant trois logements ou plus.

Adoptée.

2011-109 Adoption – Règlement numéro 707-11 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le dégagement minimal requis entre une remise ou un garage et une habitation

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-11 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le dégagement minimal requis entre une remise ou un garage et une habitation.

Adoptée.

2011-110 Adoption – Règlement numéro 707-12 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les marges applicables à la construction de bâtiments et afin d'ajouter certains usages de la classe 9 du groupe commerce et service et l'usage « dépôt de neige usée » à la liste des usages autorisés dans la zone I-320, créée à même une partie de la zone I-307

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-12 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les marges applicables à la construction de bâtiments et afin d'ajouter certains usages de la classe 9 du groupe commerce et service et l'usage « dépôt de neige usée » à la liste des usages autorisés dans la zone I-320 créée à même une partie de la zone I-307.

Adoptée.

2011-111 Adoption – Règlement numéro 707-13 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assouplir les normes applicables au conditionnement, à la transformation et à la vente des produits agricoles en zone agricole

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-13 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assouplir les normes applicables au conditionnement, à la transformation et à la vente des produits agricoles en zone agricole.

Adoptée.

2011-112 Adoption – Règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse), et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 9 850 000 \$ et un emprunt de n'excédant pas 5 300 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 9 850 000 \$ et un emprunt de n'excédant pas 5 300 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2011-113 Adoption – Règlement 760 décrétant la construction d'un sentier piétonnier dans le parc Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 760 décrétant la construction d'un sentier piétonnier dans le parc St-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour en acquitter le coût

Adoptée.

**2011-114 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1455-42-5005
Construction d'un nouveau bâtiment principal et aménagement d'un terrain pour recevoir l'éco centre de la MRC de Marguerite-D'Youville - Lots 499-P, 500-P et 502-P (futur 1975, chemin du Lac)**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1455-42-5005 autorisant l'émission d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal sur les lots 499-P, 500-P et 502-P (futur éco centre de la MRC de Marguerite-D'Youville, sis au 1975, chemin du Lac), et ce conformément au plan UR-2011-3009A2 pour l'aménagement du terrain ainsi qu'aux plans déposés par Michelle Décary, architecte, sous le numéro de dossier 11636, n^{os} de feuilles A2/6, A3/6, A4/6, A5/6 et A6/6 qui sont joints à la présente.

Adoptée.

CONTRATS

**2011-115 Fourniture de panneaux indicateurs et accessoires
Service de Sécurité Incendie
Adjudication du contrat : Martech Signalisation inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de panneaux indicateurs et accessoires pour le Service de Sécurité Incendie ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 18 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Martech Signalisation inc.* de Longueuil, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture de panneaux indicateurs et accessoires, pour un montant de 23 940 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 14 mars 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2184

Adoptée.

**2011-116 Acquisition et installation d'un pont roulant pour l'atelier mécanique
Adjudication du contrat : Entretien de pont roulant Pro-Action inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un pont roulant pour l'atelier mécanique ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 22 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Entretien de pont roulant Pro-Action inc.* de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture et l'installation d'un pont roulant pour l'atelier mécanique, pour un montant de 36 320 \$, plus taxes, ainsi qu'une somme de 2 110 \$, plus taxes, pour un porte-à-faux, le tout selon sa soumission du 17 mars 2011.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 735.

Certificat de la trésorière numéro 2183

Adoptée.

**2011-117 Acquisition d'une remorque à asphalte chaude
Adjudication du contrat : INSTA-MIX**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une remorque à asphalte chaude pour les Travaux publics ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 21 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie INSTA-MIX de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture d'une remorque à asphalte chaude, pour un montant de 36 740 \$, incluant les taxes, le tout selon sa soumission du 10 mars 2011.

Le remboursement de cette dépense est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2182

Adoptée.

**2011-118 Acquisition d'un tracteur à gazon et déneigement avec accessoires
Adjudication du contrat : Les Équipements Laguë Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur à gazon et déneigement 2011 avec accessoires;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 21 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Les Équipements Laguë Ltée* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture d'un tracteur à gazon et déneigement 2011 avec accessoires de marque John Deere, pour un montant de 46 850 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 11 mars 2011.

Le remboursement de cette dépense est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq (5) ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2181

Adoptée.

**2011-119 Acquisition d'un fourgon utilitaire commerciale allongé Ford 2011 avec accessoires
Adjudication du contrat : Fortier Auto (MTL) Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un fourgon utilitaire commercial allongé Ford E-350, Super Duty 2011 avec accessoires ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 24 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Fortier Auto (MTL) Ltée* de Ville d'Anjou, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture d'un fourgon utilitaire commercial Ford E-350, Super Duty 2011 avec accessoires, pour un montant de 29 129 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 21 mars 2011.

Le remboursement de cette dépense est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq (5) ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2185

Adoptée.

**2011-120 Remplacement des chauffe-eau (chaudières) au Complexe aquatique
Adjudication du contrat : Navada Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement des chauffe-eau du Complexe aquatique ;

Considérant la réception d'une seule soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Navada Ltée* de Longueuil, soumissionnaire conforme, le remplacement et l'installation des chauffe-eau (chaudières) du Complexe aquatique, pour un montant de 82 443,17 \$, plus taxes applicables (incluant 5 000 \$ d'imprévus), le tout selon sa soumission du 28 mars 2011.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 752.

Certificat de la trésorière numéro 2191

Adoptée.

**2011-121 Travaux divers – Bâtiments de la Ville
Adjudication des contrats : C-techno & Électricité Michel Langlois**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux divers dans certains bâtiments de la Ville de Varennes ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier divers travaux dans certains bâtiments de la Ville à deux compagnies, selon les plus bas prix soumissionnés de leur soumission respective datée du 29 mars 2011, comme suit :

- Projet 1 (Conversion de l'éclairage intérieure de l'aréna, patinoire, salles et espaces à bureaux) :
C-Techno, 24 613,36 \$, plus taxes (incluant imprévus)
- Projet 2 (Raccordement extérieur de la génératrice portative à l'hôtel de ville) :
Électricité Michel Langlois, 14 495,00 \$, plus taxes (incluant imprévus)
- Projet 3 (Achat et raccordement d'une hotte de cuisinière au Centre communautaire) :
Électricité Michel Langlois, 19 679,00 \$, plus taxes (incluant imprévus)

Lesdites dépenses sont imputables à même le règlement n° 752.

Certificat de la trésorière numéro 2192

Adoptée.

**2011-122 Surveillance de parcs et espaces publics 2011
Adjudication des contrats : Sécuritas Canada Ltée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des services en surveillance des parcs et espaces publics en 2011 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du directeur général en date du 30 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Sécuritas Canada Ltée* de Montréal, le contrat de surveillance des parcs et espaces publics de la Ville en 2011, pour un montant forfaitaire de 52 549,94 \$, plus taxes applicables, selon sa soumission du 15 mars 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2188

Adoptée.

**2011-123 Analyse de l'eau potable avec option de reconduction
Adjudication du contrat : Laboratoires d'analyses S.M. inc
Modification à la résolution 2011-090**

Considérant l'adoption de la résolution 2011-090, le 14 mars 2011, pour octroyer un contrat pour l'analyse de l'eau potable de la Ville;

Considérant une erreur de calcul dans le tableau présenté par la firme Laboratoires d'analyses S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le dispositif de la résolution 2011-090 soit amendé afin de fixer le montant du contrat avec *Laboratoires d'analyses S.M. inc.* à 11 646 \$, plus taxes applicables, pour l'année 2011 avec option de reconduction pour deux années subséquentes.

Certificat de la trésorière numéro 2178

Adoptée.

**2011-124 Restauration de la Maison Saint-Louis, phase I (Axe Construction)
Modification contractuelle**

Considérant les dispositions de l'article 7.7.1 de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'appel d'offres public, des modifications dans le cadre de la restauration de la Maison Saint-Louis, phase I et considérant leur caractère raisonnable et accessoire au contrat principal ;

Considérant le rapport de recommandation conjoint du directeur général, de la directrice du Service des finances et trésorière et du directeur des Services juridiques et greffier en date du 21 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve la demande de modification contractuelle représentant un montant de 32 982,17 \$, plus taxes, au contrat avec *Axe Construction* (331 981 \$, résolution 2010-357), conformément au formulaire intitulé « Modification contractuelle », annexé à la présente comme si au long reproduit.

Lesdites dépenses sont imputables au règlement numéro 735.

Certificat de la trésorière numéro 2189

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-125 Tenue de la séance générale de mai 2011
et des séances subséquentes du Conseil**

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les Cités et Villes* concernant les séances du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance générale du mois de mai 2011 de la Ville de Varennes soit tenue le lundi 9 mai 2011 à 20 heures au lieu du lundi 2 mai 2011, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis ;

Que, dorénavant, toutes les séances publiques du conseil soient tenues à ladite salle du conseil de la Maison Saint-Louis, située au 35, rue de la Fabrique, Varennes ;

QU'un avis public soit publié à cet effet les 20 et 27 avril 2011 dans le journal *La Relève*.

Adoptée.

**2011-126 Nomination au Comité de démolition
Renouvellement de mandats**

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 15 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal renouvelle les mandats des personnes siégeant au Comité de démolition, soit madame la conseillère Brigitte Collin à titre de Présidente, madame la conseillère Natalie Parent et monsieur le conseiller Joël Beauchemin, comme membres ainsi que monsieur le conseiller Denis Le Blanc, comme substitut, pour une durée d'un an, tel que le prévoit l'article 2.5 du règlement 668.

Adoptée.

**2011-127 Nomination au Comité des ambassadeurs
Campagne de dons philanthropiques
Nouvelle bibliothèque éco énergétique**

Considérant la campagne de dons philanthropiques à être lancée sous peu pour contribuer à la construction d'une nouvelle bibliothèque éco énergétique multifonctionnelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer sur le Comité des Ambassadeurs, dans le cadre de la campagne de dons philanthropiques pour la construction de la nouvelle bibliothèque éco énergétique de Varennes, les personnes suivantes :

- Jean Roberge, directeur général – Éthanol GreenField
Président, Comité des Ambassadeurs
- Camille Chagnon, président – Ledel International
- Normand Chaput, président – Chaput Automobile
- François Doucet, président – Éditions AdA inc.
- Claudia Forget, vétérinaire – Hôpital vétérinaire Claudia Forget
- Nathalie Jodoin, notaire – Jodoin & Associés
- René Ouellet, directeur général – Caisse Desjardins de Varennes
- François Roberge, président – La vie en rose.

Adoptée.

**2011-128 Nomination à la Commission culturelle, du Patrimoine
et de Toponymie
Madame Sarah-Jade Beauregard**

Considérant la recommandation de la Commission culturelle, du Patrimoine et de Toponymie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme madame Sarah-Jade Beauregard à titre de membre de la Commission culturelle, du Patrimoine et de Toponymie, à compter des présentes.

Adoptée.

2011-129 Autorisation de passage pour le Cycl-O-Nature de Verchères

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre à Cycl-O-Nature de Verchères de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'un tour cycliste familial le 20 août 2011 ;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'organisme Cycl-O-Nature de Verchères à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (chemin de la Baronnie, montée de la Baronnie et chemin de la Pointe-aux-Pruches) lors du tour cycliste familial qui se déroulera le 20 août 2011.

Adoptée.

**2011-130 Don de 500 000 \$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Anne de Varennes, Construction de LA MAISON GRISE
Autorisation de signature et versement des sommes**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 91 de la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT que lorsque construite, LA MAISON GRISE sera destinée principalement à l'hébergement d'organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que LA MAISON GRISE sera louée pour la majorité de sa superficie à l'organisme d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin nommé « Action bénévole de Varennes »;

CONSIDÉRANT que la superficie restante sera aménagée en une salle à vocation communautaire et culturelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer un don de 500 000 \$, pour la construction de LA MAISON GRISE, à la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne de Varennes, selon les modalités suivantes :

- 250 000\$ le 15 avril 2011
- 125 000\$ le 15 juin 2011
- 125 000\$ le 15 juillet 2011

De mandater Me Alain Nobert, notaire, pour la préparation d'un projet d'acte de donation à intervenir entre la Fabrique et la Ville de Varennes.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Ladite dépense sera financée par une affectation du surplus accumulé libre du fonds général de la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 2187

Adoptée.

**2011-131 Acquisition de servitudes d'égouts – Arrière-lots, rue Saint-Joseph
Autorisation de signature et versements**

Considérant que la Ville de Varennes a reconstruit une conduite d'égout existante en arrière lot de la rue Saint-Joseph et que pour pouvoir maintenir l'infrastructure il est nécessaire d'obtenir des servitudes des propriétaires visés ;

Considérant que lesdits propriétaires acceptent l'indemnité fixée par le rapport d'évaluation de la firme Évimbec en date du 13 janvier 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes verse les sommes suivantes à titre de compensation pour lesdites servitudes :

Lot P-91, 253 rue Saint-Anne	2 600\$
Lot P-90, 5 rue Saint-Joseph	3 000\$
Lot P-89, 15 rue Saint-Joseph	1 500\$
Lot P-89, 9 rue Saint-Joseph	4 000\$

Que la Ville de Varennes prenne en charge les honoraires professionnels donnant effet aux présentes

De mandater Me Nathalie Jodoin, notaire pour l'élaboration des actes à intervenir entre les propriétaires et la Ville de Varennes.

Lesdites dépenses sont imputables au règlement numéro 732.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire et le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2190

Adoptée.

**2011-132 Financement des partis politiques municipaux
Dépôt du rapport de la trésorière 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2010 de la trésorière sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*.

Adoptée.

**2011-133 Achat de mobilier, Services récréatifs et communautaires
Autorisation de dépense au *Fonds de roulement***

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Business Interiors by Staples* de Ville d'Anjou, la fourniture de mobilier divers pour les Services récréatifs et communautaires, pour un montant total de 9 078,19 \$, plus taxes applicables.

Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2186

Adoptée.

2011-134 Demande d'aide financière au MCCCCFQ dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accorde une aide financière dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

Considérant les impacts positifs de l'aide financière reçue de la part du MCCCCFQ sur la bonification et la diversité des collections de la bibliothèque municipale et sur l'utilisation des services de la bibliothèque par la population varennois ;

Considérant le rapport de recommandation à cet effet de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 2 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

Que le Conseil municipal désigne madame Michèle Lamoureux, chef de division bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCCCFQ.

Adoptée.

2011-135 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-04 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 30 mars 2011.

Adoptée.

**2011-136 Embauche – Directeur des Travaux publics
Monsieur Denys Guay**

Considérant l'appel de candidatures pour un directeur du Service des Travaux publics à la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de M. Denys Guay au poste de Directeur du Service des Travaux publics, poste cadre à temps complet, à durée déterminée, à compter du 12 mai 2011, sous réserve d'une période de probation de six mois de calendrier à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2011-137 Embauche - Chef de division, événements / terrains & parcs / horticulture / bâtiments/ Conciergerie
Madame Isabelle Gautreau**

Considérant l'appel de candidatures pour un Chef de division – Événements/ terrains & parcs / horticulture / bâtiments et conciergerie à la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Isabelle Gautreau au poste de Chef de division – Événements / terrains & parcs / horticulture / bâtiments et conciergerie, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 9 mai 2011, sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

2011-138 Route verte, Axe 3 – Réfection de la Route 132

CONSIDÉRANT la demande d'homologation de l'axe 3 de la Route verte en Montérégie Est préparée par la CRÉ Montérégie Est, en collaboration avec les MRC de Marguerite-D'Youville et Pierre-De Saurel, déposée à Vélo Québec Association en octobre 2009;

CONSIDÉRANT l'état actuel du pavage de la route 132 (Marie-Victorin) entre les municipalités de Varennes, Verchères et de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT qu'il est important de prendre en considérant la sécurité des cyclistes de la route verte et plus particulièrement sur les tronçons empruntant le réseau supérieur du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la mise en place, à court terme, de certains tronçons de l'axe 3 de la route verte;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont développé et investi pour l'aménagement d'un réseau cyclable local qui s'inscrit en complémentarité au parcours de la route verte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection du pavage de la route 132, en privilégiant les accotements prévus sur le tracé de la route verte, entre les municipalités de Varennes, Verchères et Contrecoeur, et ce, jusqu'à la limite de la ville de Sorel-Tracy afin d'assurer la sécurité des usagers de l'axe 3 de la Route verte;

De transmettre la présente résolution à M. Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères.

Adoptée.

2011-139 Urgence de reconstruire un nouveau pont Champlain

ATTENDU que les études de pré faisabilité quant à l'avenir du pont Champlain sont complétées et seront rendues publiques prochainement;

CONSIDÉRANT que l'état de dégradation du pont Champlain et les risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que les délais de conception détaillée et de construction requis pour réaliser un projet majeur, tel que la construction d'un nouveau pont, sont importants;

CONSIDÉRANT le nombre important de véhicules qui empruntent ce pont à tous les jours;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes empruntant quotidiennement ce pont doit être assurée;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud PUISQU'IL S'AVÈRE ÊTRE UNE NÉCESSITÉ DANS UN CONTEXTE DE MOBILITÉ DURABLE;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'exiger des gouvernements de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance;

DE réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le monde municipal, un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont;

QUE ce bureau de chantier ait, dans les plus brefs délais, la responsabilité de :

- produire un échéancier de travail;
- élaborer les plans et devis;
- procéder aux appels d'offres;
- compléter le financement;
- procéder à la mise en place de mesures de mitigation;
- et de construire le nouveau pont dans une logique de mobilité durable, c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale;

DE réclamer des gouvernements fédéral et provincial de doter ce nouveau pont d'un système de transport léger sur rail, et ce, afin de confirmer cette perspective de mobilité durable;

DE réclamer au gouvernement du Québec d'actualiser les études de l'AMT et d'entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du (SLR) dans l'axe de l'autoroute 10 / centre-ville de Montréal, parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain;

ET que le tout soit annoncé rapidement avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

Adoptée.

2011-140

**Plaidoyer de la Ville de Varennes
CSST c. Ville de Varennes – 765-63-000087-094**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du coroner daté du 24 février 2011 ;

CONSIDÉRANT l'entente avec la CSST ;

CONSIDÉRANT de plus l'engagement de la CSST de ne pas contester la demande de la Ville de Varennes d'être exemptée des frais ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De changer le plaidoyer de la Ville de Varennes dans l'affaire CSST c. Ville de Varennes, portant le numéro 765-63-000087-094 et concernant le constat d'infraction numéro 3027781000561025, pour un plaidoyer de culpabilité.

Adoptée.

**2011-141 Offre d'achat – Terrains d'Hydro-Québec (parc scientifique)
Autorisation de signature**

Considérant l'intérêt historique de la Ville de Varennes de procéder à l'acquisition des terrains possédés par Hydro-Québec du côté nord-est de la route 229, le long de l'autoroute 30 ;

Considérant le projet d'offre d'achat discuté entre les parties ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier à signer l'offre d'achat annexée et à déposer celle-ci à Hydro-Québec.

Adoptée.

**A-2011-21 Avis de motion - Règlement 534-28 modifiant le règlement numéro 534
relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin
d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin du Petit-Bois**

Avis de motion est donnée par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-28 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin du Petit-Bois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Raisons motivant la modification au règlement 639
- Montant payable par la population en général sur le règlement d'emprunt 693
- Localisation des terrains d'Hydro-Québec
- Vitesse sur le chemin du Petit-Bois
- Engagement de M. Denys Guay
- Zone précise visée par les travaux de reconstruction de la rue Sainte-Anne
- Reconstruction des accotements de la Route 132 pour la route verte
- Reconstruction du pont Champlain
- Usage prévu sur les terrains d'Hydro-Québec
- Pétition concernant un projet de développement dans la zone C-626

- Appui du CCIV à la Ville de Varennes pour l'achat des terrains d'Hydro-Québec.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 01.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA